

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL 2022-17  
DE MONTBRUN

AR Prefecture

L'an deux mille vingt-deux, le mercredi quatre juillet à 14 heures, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué le vingt-sept juin deux mille vingt-deux, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du Maire, Sylvie RAUFFET.

Présents : Nathalie PRADINES, Sylvie RAUFFET, Arnaud BÉDUE, Jean-Claude BUSEYNE et Patrick PELLICIONN.  
Absents excusés Florian CARBONEL et Isabelle RAUFFET.  
Absents non représentés 0  
A été nommée Secrétaire, Nathalie PRADINES



**02-03 Objet: intégration de la parcelle A 89 à l'actif de la commune**

Mme le maire informe le conseil que, suite à la vente d'une parcelle communale non-inscrite à l'actif, il faut intégrer ce bien à celui-ci. Ce bien était la propriété de la commune de Montbrun depuis des temps immémoriaux (antérieur à 1956).

Les caractéristiques de ce bien sont les suivantes :  
Parcelle A 89 – n° d'inventaire : terrain Soulié – date d'acquisition : antérieure à 1956 – compte d'imputation : 2111 – amortissement : non-amortissable.

Madame le maire précise que la réglementation prévoit que le prix d'achat équivaut au prix de cession.

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'estimer ce bien à la valeur vénale de 19 980€ et mandate Mme le maire pour faire réintégrer la parcelle A 89 à l'actif de la commune afin de procéder aux écritures de régularisation de la vente du terrain communal à Mme Bédue et M. Soulié en date du 13/04/2022.

Ainsi délibéré en mairie, les jour, mois et an susdits.  
Au registre sont les signatures.

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture,  
Le 04.07.2022  
Et affichage du 04.07.2022

Le Maire,  
Sylvie RAUFFET

